

Dunkerque, le 11 Mai 2021

Le 7 avril 2021, a eu lieu l'instance de concertation et de suivi du projet éolien en mer au large de Dunkerque sous la présidence du sous-préfet de Dunkerque et de l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer.

### Liste des participants en pièce jointe

Compte tenu de la crise sanitaire, la réunion s'est déroulée principalement en distanciel.

M. le sous-préfet annonce que la séance est enregistrée.

Avant le lancement de la réunion, le sous-préfet demande à l'assemblée si elle accepte que l'association « vent debout » intègre l'ICS. Cette demande est validée par l'assemblée. L'association devra en faire la demande par courrier officiel.

### 1/ Rôle de l'ICS et sa composition :

M. le sous-préfet et le représentant de la Préfecture maritime rappellent les enjeux du projet et de cette instance où toutes les parties prenantes du projet doivent pouvoir s'exprimer (cf AIP ICS joint).

### 2/ Présentation et organisation des groupes de travail de l'ICS :

Le sous-préfet présente les groupes de travail issus de l'ICS et les modalités d'inscription aux différents GT (cf adresses présentées dans le diaporama joint).

Chaque pilote a pour mandat de valider l'inscription dans le GT lui correspondant et trouver un juste équilibre pour rester représentatif de l'ICS :

- GT « environnement » :

Pilote DDTM [olivier.nourrain@nord.gouv.fr](mailto:olivier.nourrain@nord.gouv.fr)

- GT « emploi et économie » :

Pilote DIRECCTE Hauts-de-France [jean-michel.vandersluys@direccte.gouv.fr](mailto:jean-michel.vandersluys@direccte.gouv.fr)

- GT « patrimoine culturel et tourisme » :

Pilote DRAC [charlotte.szmaragd@culture.gouv.fr](mailto:charlotte.szmaragd@culture.gouv.fr)

- GT « usages et sécurité maritime » :

Pilotes PREMAR et DDTM [nicolas1.maire@intradef.gouv.fr](mailto:nicolas1.maire@intradef.gouv.fr) et [thierry.laforge@nord.gouv.fr](mailto:thierry.laforge@nord.gouv.fr)

27, rue Thiers CS 56535 - 59 386 Dunkerque Cedex 1

Tél. : 03 28 20 59 59 - Fax : 03 28 20 59 79

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

En cas de litige, les deux coprésidents de l'ICS seront saisis.

Il conviendra à chacun des pilotes d'établir, avec la Maîtrise d'ouvrage, un calendrier des GT. Ceux-ci seront installés dès lors que RTE et EMD auront fait connaître leur décision de poursuivre ou non le projet de parc éolien au large de Dunkerque.

La PREMAR propose que le GT « environnement » soit installé dès l'avis des MO.

### **3/ Présentation du projet de parc éolien en mer et son raccordement :**

M. PLANQUE, EDF, rappelle le projet (cf diaporama joint) :

- 46 mâts au maximum seront implantés à 10km de la côte, chaque mât pouvant produire entre 12 et 16 MGWatt. Le type et le nombre de mâts seront connus après l'avis rendu par EMD attendu pour la mi-mai, soit 3 mois après les conclusions du débat public.

La parole est laissée à l'assemblée :

- M. Franck GONSSE (syndicat des dockers) rappelle sa participation au débat public et attend des réponses aux questions posées via les cahiers d'acteurs. Ces réponses seront données une fois que les MO auront pris la décision de poursuivre leur projet. M. PLANQUE confirme que le parc éolien n'impactera pas la route des grands navires du Grand Port Maritime de Dunkerque.

- M. Antonin GIRARD (OFB) demande si un conseil scientifique sera installé. RTE rappelle que celui-ci est prévu dans le cadre des autorisations qui seront délivrées et que ce comité sera inclus dans un GT.

- M. Thierry LAFORGE (DDTM) rappelle que plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les pêcheurs et que cette instance permettra un travail d'antichambre pour anticiper le fonctionnement de la grande commission nautique.

La PREMAR souligne l'importance du GT « sécurité maritime » en vue de tester les usages au sein du parc. A titre d'exemple, des essais de pratique de la pêche professionnelle ont été effectués sur la zone du parc éolien en mer du Calvados pour affiner les futures règles de navigation. De même, un exercice de sauvetage a été réalisé sur un mât de mesure au large de Fécamp, simulant l'évacuation de naufragés depuis une éolienne.

M. SAINT-GHISLAIN (chasseurs côtiers du littoral) intervient pour signaler qu'il n'y a pas eu de concertation sur la zone. La PREMAR rappelle que le choix de la zone a été effectuée en 2015-2016 et que des réunions ont été organisées notamment une réunion publique en juillet 2016.

M. Dominique VIARD s'interroge sur l'explosion de la consommation d'électricité. Sur cette évolution de la consommation, RTE renvoie à une publication du 23 mars 2021 sur le bilan prévisionnel de la consommation 2021-2030.

Les représentants des autorités belges ont été invités à prendre la parole à plusieurs reprises.

Monsieur le sous-préfet et monsieur l'administrateur général remercient l'assemblée et les participants (87 connections à la visio).

Hervé  TOURMENTE